

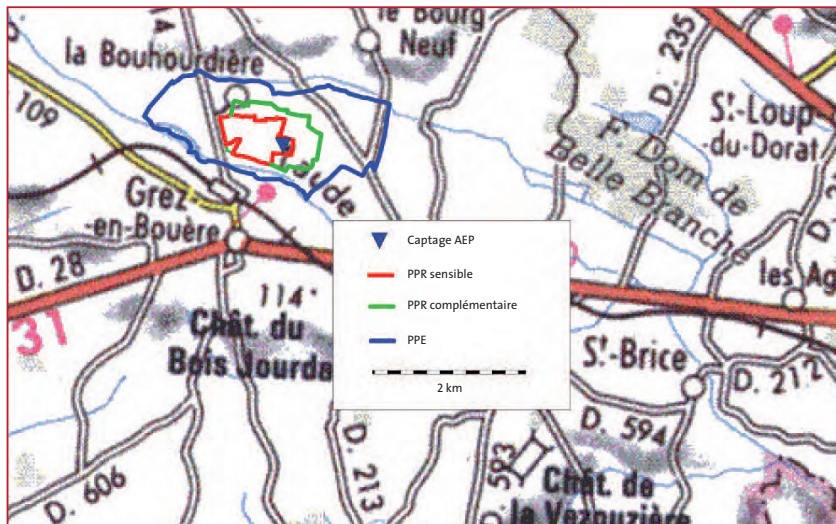
© BRCA

FICHE SIGNALÉTIQUE

Communes	Grez-en-Bouère
Formations aquifères	Calcaires de Laval
Type	Pompage en carrière
Prélèvement	Env. 200 000 m ³ /an
Nbre d'habitants desservis	2 200
Maître d'ouvrage	SIAEP de Grez-en-Bouère
Date de la DUP	04/09/1997



OBJECTIF : DIMINUER LES TENEURS EN NITRATES



Vulnérabilité

La vulnérabilité de l'ouvrage est liée au fait que le captage se fait dans un plan d'eau libre de grande surface. Dans la zone étudiée, outre le captage proprement dit, il existe plusieurs anciennes carrières qui constituent des fenêtres ouvertes sur la nappe et par conséquent des points de pollution potentiels. En effet, la nappe captée étant libre en milieu fracturé et karstique, les circulations et la diffusion d'une pollution peuvent être rapides.

La sensibilité des sols au lessivage et les pratiques agricoles dans la zone d'étude constituent le second facteur de vulnérabilité de la nappe. La vulnérabilité de la nappe est donc, eu égard à ces observations, considérée comme importante.

Protection du captage

La procédure de mise en place des périmètres de protection du captage de la Mauditière devait notamment répondre au problème de dépassement de la norme de potabilité en nitrates (à l'époque teneur de l'ordre de 70 mg/l d'eau captée).

La DUP a défini un PPR de 84 ha qui se subdivise, comme le prévoit la charte départementale existant en Mayenne, en un PPR sensible (37 ha) et un PPR complémentaire (47 ha). Des servitudes contraignantes ont été grevées aux parcelles du PPR et ont été ultérieurement indemnisées. La DUP a également défini un périmètre de protection éloignée d'une superficie de 320 ha où doit être appliquée strictement la réglementation générale.



Le captage est situé dans l'une des nombreuses anciennes carrières présentes sur la zone.

Sources de pollution potentielles

- ▶ Activité agricole prépondérante sur le PPC. Essentiellement en prairies pâturées sur le PPR, cultures de blé, avoine, maïs ensilage, colza d'hiver, orge, pois et betterave sur le reste du PPC.
- ▶ Hameau de la Bouhourdière et habitat dispersé.
- ▶ Anciennes carrières à proximité de celle où s'opère le captage.
- ▶ Route départementale 14.

Principales actions mises en œuvre

Les principales actions mises en œuvre ont été tout d'abord l'acquisition par le SIAEP de parcelles du PPR sensible, suivie de leur boisement. Les acquisitions ont été financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le conseil général de la Mayenne; les travaux de boisement ont bénéficié du concours financier de l'AELB et de l'État. Les exploitants situés sur le PPR ont, suite à la DUP et l'indemnisation des servitudes qui y sont inscrites, bénéficié d'un suivi agronomique et de conseils de la part de la Chambre d'agriculture de la Mayenne. Cette action, conduite sur trois campagnes culturales de 2000 à 2003, a été financée par le conseil général de la Mayenne.



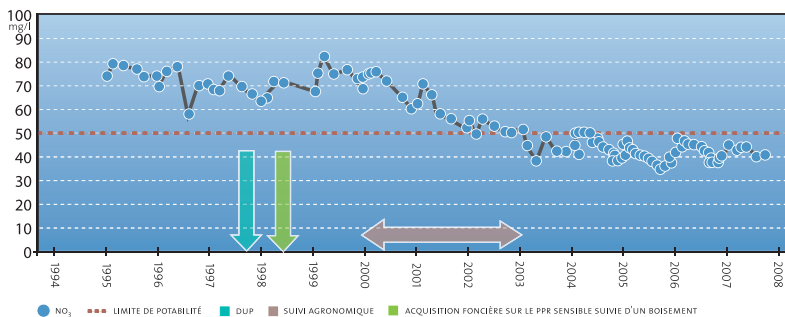
Conseil agronomique auprès des exploitants du PPR.

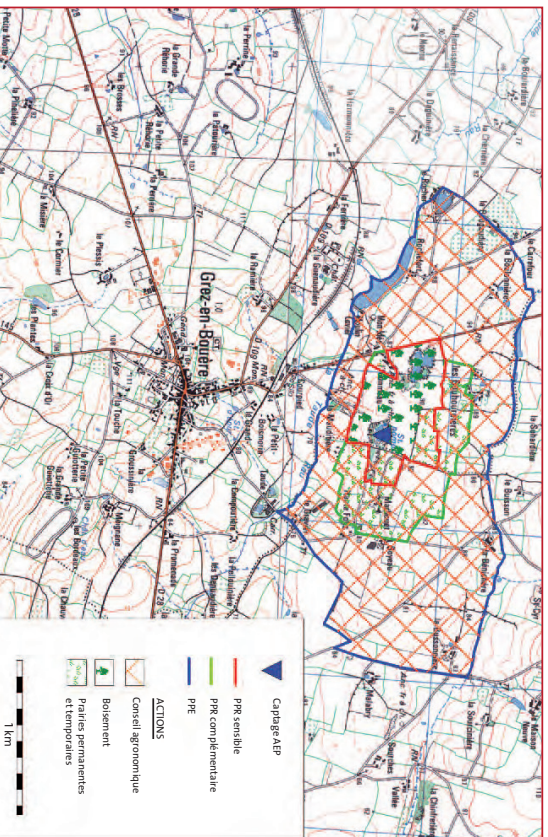


Acquisition foncière et boisement sur le PPR sensible.

© BICAM ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MAYENNE

CONCENTRATION EN NITRATES - Données DDASS de la Mayenne





Conversion des cultures et maintien de prairies en question extensive sur une partie importante du périmètre (installation notamment d'un propriétaire de chevaux de course).

R ÉSULTATS MARQUANTS

- Boisement de 73 % du PPR sensible.
- 17 % du PPR sensible et 69 % du PPR complémentaire en prairies.
- Chute spectaculaire des concentrations en nitrates à partir de 1999 (cf. graphique).